



# États financiers - Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

Commission de la fonction publique du Canada



Also available in English under the title: *Financial Statements - For the year ended March 31, 2024*

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite de la Commission de la fonction publique du Canada.

Pour plus d'information, communiquez avec :

Commission de la fonction publique du Canada  
22, rue Eddy  
Gatineau (Québec) K1A 0M7

Courriel : [cfp.infocom.psc@cfp-psc.gc.ca](mailto:cfp.infocom.psc@cfp-psc.gc.ca)

Site Web de l'éditeur : <https://www.canada.ca/fr/commission-fonction-publique.html>

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la présidente de la Commission de la fonction publique du Canada, 2024

No de cat. SC1-21F-PDF (fichier PDF, français)  
ISSN 3110-9470

No de cat. SC1-21E-PDF (fichier PDF, anglais)  
ISSN 3110-9462

# Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La Commission de la fonction publique du Canada (CFP) est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2024 et de tous les renseignements qui y figurent. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CFP. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de la CFP concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à garantir l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés, en veillant à leur formation et à leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour garantir une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les employés de la CFP sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de contrôle interne des rapports financiers.

Le système de contrôle interne des rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à cerner les

risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés connexes, et à apporter les rajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de contrôle interne de rapports financiers pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2024 a été réalisée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor. Les résultats et les plans d'action sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère du système de contrôle interne de la CFP sont examinés par le personnel de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation, qui procède à des vérifications périodiques des différents secteurs d'activités de la CFP, et par le Comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction touchant le maintien de systèmes de contrôle adéquats et la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers à la présidente de la CFP.

Les états financiers de la CFP n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Marie-Chantal Girard  
Présidente

Farhat Khan, CPA  
Dirigeante principale des finances

Gatineau, Canada  
Le 13 septembre 2024

Commission de la fonction publique du Canada

État de la situation financière (non audité) au  
31 mars 2024

(en milliers de dollars)

|                                                          | 2024          | 2023<br>Redressé |
|----------------------------------------------------------|---------------|------------------|
| <b>Passifs</b>                                           |               |                  |
| Créditeurs et charges à payer ( <a href="#">note 4</a> ) | 11 062 \$     | 12 240 \$        |
| Indemnités de vacances et congés compensatoires          | 6 511         | 6 495            |
| Avantages sociaux futurs ( <a href="#">note 5</a> )      | 2 076         | 2 099            |
| <b>Total des passifs</b>                                 | <b>19 649</b> | <b>20 834</b>    |
| <b>Actifs financiers</b>                                 |               |                  |
| Montant à recevoir du Trésor                             | 5 191         | 8 052            |
| Débiteurs et avances ( <a href="#">note 6</a> )          | 4 440         | 4 298            |
| <b>Total des actifs financiers</b>                       | <b>9 631</b>  | <b>12 350</b>    |
| <b>Dette nette ministérielle</b>                         | <b>10 018</b> | <b>8 484</b>     |
| Actifs non financiers                                    |               |                  |

|                                                                        | <b>2024</b> | <b>2023<br/>Redressé</b> |
|------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------|
| Immobilisations corporelles ( <a href="#">note 7</a> )                 | 5 641       | 7 769                    |
| Total des actifs non financiers                                        | 5 641       | 7 769                    |
| Situation financière nette ministérielle                               | (4 377) \$  | (715) \$                 |
| Obligations contractuelles ( <a href="#">note 8</a> )                  |             |                          |
| Passif éventuel ( <a href="#">note 9</a> )                             |             |                          |
| Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers. |             |                          |

Marie-Chantal Girard  
Présidente

Farhat Khan, CPA  
Dirigeante principale des finances

Gatineau, Canada  
Le 13 septembre 2024

Commission de la fonction publique du Canada

État des résultats et de la situation financière  
nette ministérielle (non audité) pour  
l'exercice terminé le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

|                                                         | 2024<br>Résultats<br>prévus | 2024           | 2023<br>Redressé |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------|------------------|
| <b>Charges</b>                                          |                             |                |                  |
| Impartialité et embauche dans la fonction publique      | 88 272 \$                   | 89 206 \$      | 85 957 \$        |
| Services internes                                       | 40 699                      | 52 831         | 47 306           |
| <b>Total des charges</b>                                | <b>128 971</b>              | <b>142 037</b> | <b>133 263</b>   |
| <b>Revenus</b>                                          |                             |                |                  |
| Droits ne découlant pas de l'application d'un règlement | 14 252                      | 8 087          | 9 697            |
| Revenus divers                                          | 1 230                       | 1 545          | 1 900            |
| Revenus gagnés pour le compte du gouvernement           | (1 215)                     | (1 544)        | (1 895)          |
| <b>Total des revenus</b>                                | <b>14 267</b>               | <b>8 088</b>   | <b>9 702</b>     |

|                                                                                          |                | 2024              | 2023<br>Redressé |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------|------------------|
| <b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b> | <b>114 704</b> | <b>133 949</b>    | <b>123 561</b>   |
| <b>Financement du gouvernement et transferts</b>                                         |                |                   |                  |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement                                               |                | 107 751           | 94 051           |
| Variations des montants à recevoir du Trésor                                             |                | (2 861)           | 2 822            |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères ( <a href="#">note 10</a> )        |                | 25 401            | 23 041           |
| Transfert d'actifs à d'autres ministères                                                 |                | (4)               | (8)              |
| <b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b> |                | <b>3 662</b>      | <b>3 655</b>     |
| <b>Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice</b>                    |                | <b>(715)</b>      | <b>2 940</b>     |
| <b>Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice</b>                      |                | <b>(4 377) \$</b> | <b>(715) \$</b>  |
| Information sectorielle ( <a href="#">note 11</a> )                                      |                |                   |                  |
| Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.                   |                |                   |                  |

## Commission de la fonction publique du Canada

État de la variation de la dette nette  
ministérielle (non audité) pour l'exercice  
terminé le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

|                                                                                          | 2024      | 2023<br>Redressé |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------|
| Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts        | 3 662 \$  | 3 655 \$         |
| Variation due aux immobilisations corporelles                                            |           |                  |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                                | -         | 596              |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                            | (2 128)   | (1 787)          |
| Gain (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements |           |                  |
| Total de la variation due aux immobilisations corporelles                                | (2 128)   | (1 191)          |
| Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle                          | 1 534     | 2 464            |
| Dette nette ministérielle – début de l'exercice                                          | 8 484     | 6 020            |
| Dette nette ministérielle – fin de l'exercice                                            | 10 018 \$ | 8 484 \$         |

|                                                                        | 2024 | 2023<br>Redressé |
|------------------------------------------------------------------------|------|------------------|
| Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers. |      |                  |

## Commission de la fonction publique du Canada

### État des flux de trésorerie (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

|                                                                                   | 2024       | 2023<br>Redressé |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------|
| Activités de fonctionnement                                                       |            |                  |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 133 949 \$ | 123 561 \$       |
| Éléments n'affectant pas l'encaisse :                                             |            |                  |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                     | (2 128)    | (1 787)          |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères ( <a href="#">note 10</a> ) | (25 401)   | (23 041)         |
| Transfert d'actifs à d'autres ministères                                          | 4          | 8                |
| Variations de l'état de la situation financière                                   |            |                  |
| Augmentation (diminution) des débiteurs et avances                                | 142        | (1 303)          |

|                                                                               | 2024       | 2023<br>Redressé |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------|
| Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer                   | 1 178      | (2 842)          |
| Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires | (16)       | (1 230)          |
| Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs                        | 23         | 89               |
| Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement                        | 107 751    | 93 455           |
| Activités d'investissement en immobilisations                                 |            |                  |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                     | -          | 596              |
| Encaisse utilisée pour les activités d'investissement                         | -          | 596              |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada                          | 107 751 \$ | 94 051 \$        |
| Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers         |            |                  |

## Notes aux états financiers (non auditées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

### 1. Mandat et objectifs

La Commission de la fonction publique du Canada (CFP) a été établie en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et figure aux annexes 1.1 et IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La CFP promeut et maintient une fonction publique fédérale non partisane, représentative et fondée sur le mérite, qui contribue à obtenir des résultats pour toute la population canadienne.

Grâce à des orientations stratégiques, la CFP aide les ministères et organismes à embaucher des personnes qualifiées à l'intérieur et à l'extérieur de la fonction publique, en contribuant à établir un effectif qui reflète la diversité canadienne. Elle offre des programmes de recrutement et des services d'évaluation qui appuient les priorités de recrutement stratégique du gouvernement du Canada et le renouvellement de la fonction publique, en mettant à profit des outils modernes afin de réduire les obstacles à l'accès aux emplois dans la fonction publique du Canada pour la population canadienne.

La CFP surveille les activités d'embauche à la fonction publique, en veillant à l'intégrité du processus d'embauche. Elle offre aux employés des orientations concernant leurs responsabilités et leurs droits légaux en matière d'activités politiques et elle rend des décisions sur les candidatures politiques. La CFP s'assure que le droit des fonctionnaires de participer à des activités politiques est respecté, tout en protégeant l'impartialité politique de la fonction publique.

Les services internes désignent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'un organisme. Les services internes désignent les activités et les ressources des 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisme, sans égard au modèle de prestation des services internes de l'organisme. Les 10 catégories de services sont les suivantes : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

### **a. Autorisations parlementaires**

La CFP est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la CFP ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus, car les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les 2 méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2023 à 2024. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État de la variation de la dette nette ministérielle, puisque ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2023 à 2024.

### **b. Encaisse nette fournie par le gouvernement**

La CFP fonctionne au moyen des fonds du Trésor, qui sont administrés par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CFP est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la CFP sont prélevés sur les fonds du Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

### **c. Montant à recevoir du Trésor**

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CFP a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

### **d. Revenus**

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Bien que l'on s'attende à ce que la présidente maintienne un contrôle comptable, elle ne dispose d'aucun pouvoir concernant l'affectation des

revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont réputés avoir été gagnés au nom du gouvernement du Canada, et sont alors comptabilisés comme une diminution des revenus bruts.

## **e. Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, services de technologies de l'information, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

## **f. Avantages sociaux futurs**

### **i. Prestations de retraite**

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la CFP au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées, et représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité de la CFP relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

### **ii. Indemnités de départ**

L'accumulation des indemnités de départ pour les employés partant volontairement a cessé pour les groupes d'employés admissibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payés selon la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour, ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

## **g. Débiteurs**

Les débiteurs sont comptabilisés au moindre coût et à la valeur nette de réalisation. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs et des prêts à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

## **h. Passif éventuel**

Le passif éventuel représente les obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

## **i. Immobilisations corporelles**

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la [note 7](#). Toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives, dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Lorsque le projet est achevé, les sommes relatives aux actifs en cours de développement sont virées à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée, et sont alors amorties.

## **j. Incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière importante. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, elles sont inscrites dans les états financiers de l'exercice où elles sont découvertes.

## **3. Autorisations parlementaires**

La CFP reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice, peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de

fonctionnement nets de la CFP pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou en fonction de la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

**a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés (en milliers de dollars)**

|                                                                                                                                           | 2024          | 2023<br>Redressé |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------|
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts                                                         | 133 949<br>\$ | 123 561<br>\$    |
| Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations : |               |                  |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères                                                                                     | (25 401)      | (23 041)         |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                                                                             | (2 128)       | (1 787)          |
| Revenus divers                                                                                                                            | (4)           | 11               |
| Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs                                                                                    | 23            | 89               |
| Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et des congés compensatoires                                                         | (16)          | (1 230)          |
| Remboursement de dépenses de programmes                                                                                                   | 70            | (77)             |
| Charges pour litige en cours                                                                                                              | (10)          | -                |
| Autres                                                                                                                                    | 119           | 201              |

|                                                                                                                                  | 2024       | 2023<br>Redressé |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------|
| Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations | (27 347)   | (25 834)         |
| Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :   |            |                  |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                                                                        | -          | 596              |
| Trop-payés de salaire                                                                                                            | 286        | 526              |
| Avances aux employés                                                                                                             | 6          | 25               |
| Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations              | 292        | 1 147            |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées                                                                                   | 106 894 \$ | 98 874 \$        |

**b) Autorisations fournies et utilisées**  
(en milliers de dollars)

|                                       | 2024      | 2023      |
|---------------------------------------|-----------|-----------|
| Autorisations fournies :              |           |           |
| Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement | 96 523 \$ | 88 962 \$ |

|                                                | 2024       | 2023             |
|------------------------------------------------|------------|------------------|
| Montants législatifs                           | 13 685     | 11 892           |
| Total des autorisations fournies               | 110 208    | <b>100 854</b>   |
| Périmés : Fonctionnement                       | (3 314)    | (1 980)          |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | 106 894 \$ | <b>98 874 \$</b> |

#### 4. Crédoeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoeurs et des charges à payer de la CFP :

**(en milliers de dollars)**

|                                                                     | 2024             | 2023             |
|---------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Comptes crédoeurs - Autres ministères et organismes gouvernementaux | 534 \$           | 1 912 \$         |
| Comptes crédoeurs – Parties externes                                | 8 995            | 9 814            |
| Total des crédoeurs                                                 | <b>9 529</b>     | <b>11 726</b>    |
| Charges à payer                                                     | 1 533            | 514              |
| Total des crédoeurs et charges à payer                              | <b>11 062 \$</b> | <b>12 240 \$</b> |

## 5. Avantages sociaux futurs

### Prestations de retraite

Les employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des 5 meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada / Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en 2 groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de l'exercice 2023 à 2024 s'élève à 8 090 000 \$ (7 765 000 pour 2022 à 2023). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,02 fois pour 2022 à 2023) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois pour 2022 à 2023) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CFP relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

### Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés étaient basées sur l'admissibilité de l'employé, les années de service et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Cependant, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les employés partant volontairement a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent, ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2024, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient terminés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :  
(en milliers de dollars)

|                                                                       | 2024         | 2023            |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------|
| Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice | 2 099 \$     | 2 188 \$        |
| Charge pour l'exercice                                                | 224          | 81              |
| Prestations versées pendant l'exercice                                | (247)        | (170)           |
| Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice    | <b>2 076</b> | <b>2 099 \$</b> |

## 6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de la CFP :  
(en milliers de dollars)

|                                             | 2024     | 2023            |
|---------------------------------------------|----------|-----------------|
| Débiteurs – Autres ministères et organismes | 1 566 \$ | 1 307 \$        |
| Débiteurs – Parties externes                | 2 636    | 2 769           |
| Avances aux employés                        | 238      | 222             |
| Débiteurs nets                              | 4 440 \$ | <b>4 298 \$</b> |

## 7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

| Catégorie d'immobilisations               | Période d'amortissement                             |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Matériel de bureau                        | 3 à 15 ans                                          |
| Matériel et infrastructures informatiques | 4 à 5 ans                                           |
| Logiciels                                 | 3 à 5 ans                                           |
| Mobilier et agencements                   | 10 ans                                              |
| Véhicules                                 | 6 ans                                               |
| Améliorations locatives                   | 10 ans                                              |
| Biens en construction                     | Lorsque mis en service, selon la catégorie de biens |

(en milliers de dollars)

|                         | Coût   |              |                               |                         |                  | Amortissement cumulé |              |                               |                         |                  | Valeur comptable nette |       |
|-------------------------|--------|--------------|-------------------------------|-------------------------|------------------|----------------------|--------------|-------------------------------|-------------------------|------------------|------------------------|-------|
| Catégorie               | Solde  | Acquisitions | Aliénations et radiations (1) | Autres Transactions (2) | Solde de clôture | Solde d'ouverture    | Acquisitions | Aliénations et radiations (1) | Autres Transactions (2) | Solde de clôture | 2024                   | 2023  |
| Matériel de bureau      | 45     | –            | –                             | –                       | 45               | 45                   | –            | –                             | –                       | 45               | -                      | -     |
| Logiciels               | 39 222 | –            | –                             | –                       | 39 222           | 32 536               | 2 064        | –                             | –                       | 34 600           | 4 622                  | 6 686 |
| Mobilier et agencements | 28     | –            | –                             | –                       | 28               | 20                   | 2            | –                             | –                       | 22               | 6                      | 8     |
| Véhicules               | 23     | –            | –                             | –                       | 23               | 20                   | –            | –                             | –                       | 20               | 3                      | 4     |
| Améliorations           | 793    | –            | –                             | –                       | 793              | 425                  | 62           | –                             | –                       | 487              | 306                    | 367   |

22 – États financiers - Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024



|                                                   | Coût   |   |   |   |        | Amortissement cumulé |              |   |   |               | Valeur comptable nette |              |
|---------------------------------------------------|--------|---|---|---|--------|----------------------|--------------|---|---|---------------|------------------------|--------------|
| locatives (AL)                                    |        |   |   |   |        |                      |              |   |   |               |                        |              |
| Actifs en développement (AED) - logiciels         | 582    | – | – | – | 582    | –                    | –            | – | – | –             | 582                    | 582          |
| Actifs en développement – améliorations locatives | 122    | – | – | – | 122    | –                    | –            | – | – | –             | 122                    | 122          |
| Total                                             | 40 815 | – | – | – | 40 815 | <b>33 046</b>        | <b>2 128</b> | – | – | <b>35 174</b> | <b>5 641</b>           | <b>7 769</b> |

## 8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la CFP peuvent donner lieu à des contrats et des obligations pluriannuelles en vertu desquels la CFP sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

**(en milliers de dollars)**

|                     | 2025   | 2026   | 2027 | 2028 | 2029 et<br>exercices<br>ultérieurs | <b>Total</b>  |
|---------------------|--------|--------|------|------|------------------------------------|---------------|
| Marchés de services | 574 \$ | 140 \$ | -    | -    | -                                  | <b>714 \$</b> |

## 9. Passif éventuel

Un passif éventuel découle du cours normal des activités, et sa résolution ultime est inconnue. Un passif éventuel est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs qui échappent au contrôle exercé par le gouvernement.

### Réclamation et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du ministère dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé. Le ministère a créé une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquels il est probable qu'il y aura un paiement futur et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Les réclamations et litiges dont le dénouement est déterminable et pour lesquels la direction peut faire une estimation raisonnable s'élèvent à environ 10 000 \$. De plus, la CFP fait état d'une réclamation et d'un litige dont le dénouement n'est pas déterminable et dont la direction ne peut pas faire une estimation raisonnable au 31 mars 2024, et dont le statut pourrait changer à l'avenir.

## 10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CFP est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlées en tout ou en partie, par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

La CFP conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

### a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CFP a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, services juridiques, indemnisation des accidentés du travail et services de technologies de l'information. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette :

**(en milliers de dollars)**

|                                                                                | 2024      | 2023     |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------|
| Installations                                                                  | 9 927     | 9 830 \$ |
| Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires | 8 351     | 7 278    |
| Services de technologie de l'information                                       | 6 471     | 5 211    |
| Services juridiques                                                            | 646       | 716      |
| Indemnisation des accidentés du travail                                        | 6         | 6        |
| Total                                                                          | 25 041 \$ | 23 041\$ |

Le gouvernement a centralisé certaines activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

## **b) Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes**

**(en milliers de dollars)**

|         | 2024      | 2023      |
|---------|-----------|-----------|
| Charges | 25 153 \$ | 24 685 \$ |
| Revenus | 8 075 \$  | 9 623 \$  |

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits à la section (a).

Les dépenses décrites en (b) incluent d'autres services de technologie de l'information et des services juridiques spécifiques aux besoins de la CFP et sont reçus avec charge auprès d'organismes de services communs. Les coûts de ces services ont été comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de la CFP.

## **11. Information sectorielle**

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur le cadre ministériel des résultats de la CFP. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la Note 2 – Sommaire des principales conventions comptables.

Les revenus tirés des services d'évaluation et de counseling proviennent de la prestation de produits et services élaborés par la CFP, afin d'appuyer les gestionnaires du secteur public au chapitre de la sélection et du perfectionnement d'un effectif compétent. Ces produits et services sont actuellement offerts par le Centre de psychologie du personnel et les 5 bureaux régionaux. La CFP a l'autorisation de dépenser ces revenus pour

contrebalancer les dépenses engendrées au cours du même exercice pour la prestation de produits et services d'évaluation et de counseling.

Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés au regard des responsabilités essentielles ministérielles et des programmes qui s'y rapportent, selon les principales dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

(en milliers de dollars)

|                                                  | 2024                                                              |                      |            | 2023<br>Redressé |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------|------------|------------------|
|                                                  | Impartialité<br>et<br>embauche<br>dans la<br>fonction<br>publique | Services<br>internes | Total      | Total            |
| <b>Charges</b>                                   |                                                                   |                      |            |                  |
| Salaires et avantages sociaux                    | 73 321 \$                                                         | 40 310 \$            | 113 631 \$ | 102 455 \$       |
| Services professionnels et<br>spéciaux           | 6 169                                                             | 7 573                | 13 742     | 15 181           |
| Locaux                                           | 6 234                                                             | 3 692                | 9 926      | 9 829            |
| Transports et<br>télécommunications              | 68                                                                | 83                   | 151        | 150              |
| Amortissement des<br>immobilisations corporelles | -                                                                 | 2 128                | 2 128      | 1 786            |

|                                                                       |                                                                               |                              | <b>2024</b>    | <b>2023<br/>Redressé</b> |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------|--------------------------|
|                                                                       | <b>Impartialité<br/>et<br/>embauche<br/>dans la<br/>fonction<br/>publique</b> | <b>Services<br/>internes</b> | <b>Total</b>   | <b>Total</b>             |
| Informatique, matériel de bureau, mobilier et installations           | 34                                                                            | 307                          | 341            | 1 995                    |
| Entretien et réparation                                               | -                                                                             | 64                           | 64             | 94                       |
| Location                                                              | 850                                                                           | 783                          | 1 633          | 1 284                    |
| Services d'impression et de publication                               | 32                                                                            | 119                          | 151            | 237                      |
| Services publics, fournitures, approvisionnements et autres paiements | 2 498                                                                         | (2 228)                      | 270            | 252                      |
| <b>Total - Charges</b>                                                | <b>89 206</b>                                                                 | <b>52 831</b>                | <b>142 037</b> | <b>133 263</b>           |
| Services d'évaluation et de counseling                                | 8 087                                                                         | -                            | 8 087          | 9 697                    |
| Revenus divers                                                        | 1 545                                                                         | -                            | 1 545          | 1 900                    |
| Revenus gagnés pour le compte du gouvernement                         | (1 544)                                                                       | -                            | (1 544)        | (1 895)                  |



|                                               | 2024                                                              |                      |                   | 2023<br>Redressé  |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------|-------------------|
|                                               | Impartialité<br>et<br>embauche<br>dans la<br>fonction<br>publique | Services<br>internes | Total             | Total             |
| <b>Total – Revenus</b>                        | <b>8 088</b>                                                      | <b>-</b>             | <b>8 088</b>      | <b>9 702</b>      |
| <b>Coût net des activités<br/>poursuivies</b> | <b>81 118 \$</b>                                                  | <b>52 831 \$</b>     | <b>133 949 \$</b> | <b>123 561 \$</b> |

## 12. Rajustements aux résultats de l'exercice précédent

Pendant l'exercice 2023 à 2024, la CFP a procédé à un examen des indemnités de vacances et congés compensatoires. À la suite de cet examen, la CFP a découvert des indemnités de vacances et congés compensatoires qui n'étaient pas comptabilisées conformément à sa politique comptable pour les indemnités de vacances et congés compensatoires. Cette modification a été appliquée rétroactivement et l'information comparative pour l'exercice 2022 à 2023 a été redressée. Les répercussions de ce rajustement sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Le rapprochement du retraitement des éléments importants concernant les états financiers consolidés se présente comme suit :

**(en milliers de dollars)**

|                                 | 2023<br>Avant le<br>rajustement | Répercussions du<br>rajustement | 2023<br>Redressé |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|------------------|
| État de la situation financière |                                 |                                 |                  |

|                                                                                   | 2023<br>Avant le<br>rajustement | Répercussions du<br>rajustement | 2023<br>Redressé |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|------------------|
| Indemnités de vacances et congés compensatoires                                   | 5 238                           | 1 257                           | 6 495            |
| Total des passifs                                                                 | 19 577                          | 1 257                           | 20 834           |
| Dette nette organisationnelle                                                     | 7 227                           | 1 257                           | 8 484            |
| Situation financière nette organisationnelle                                      | 542                             | 1 257                           | 715              |
| État des résultats et de la situation financière nette organisationnelle          |                                 |                                 |                  |
| Impartialité et embauche dans la fonction publique                                | 85 122                          | 1 257                           | 85 957           |
| Services internes                                                                 | 46 884                          | 1 257                           | 47 306           |
| Total des charges                                                                 | 132 006                         | 1 257                           | 133 263          |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 122 304                         | 1 257                           | 123 561          |
| Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts | 2 398                           | 1 257                           | 3 655            |
| Situation financière nette organisationnelle – fin de l'exercice                  | 542                             | 1 257                           | 715              |



|                                                                                   | 2023<br>Avant le<br>rajustement | Répercussions du<br>rajustement | 2023<br>Redressé |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|------------------|
| État de la variation de la dette nette organisationnelle                          |                                 |                                 |                  |
| Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts | 2 398                           | 1 257                           | 3 655            |
| Augmentation (diminution) nette de la dette nette organisationnelle               | 1 207                           | 1 257                           | 2 464            |
| Dette nette organisationnelle – fin de l'exercice                                 | 7 227                           | 1 257                           | 8 484            |
| État des flux de trésorerie                                                       |                                 |                                 |                  |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 122 304                         | 1 257                           | 123 561          |
| Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires     | 27                              | 1 257                           | 1 230            |

